



Parcours de mise en conformité au RDUE pour le cacao



Co-funded by the European Union

Pour les micro, petits, moyens et grands traders ou opérateurs commerciaux

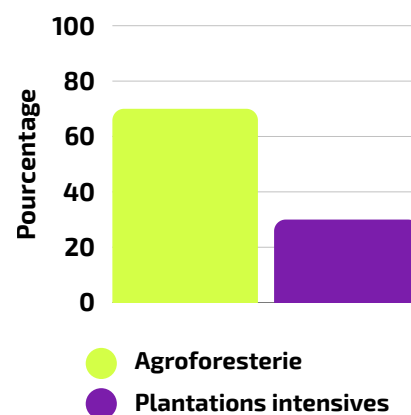
Dernière mise à jour : le 16 avril 2026

Le règlement européen contre la déforestation (RDUE) vise à garantir que les matières premières, notamment le cacao et ses produits dérivés, qui entrent sur le marché européen soient "zéro déforestation" et produits de manière durable. Ce guide est conçu pour aider les agriculteurs, les entreprises et les partenaires Fairtrade à comprendre les risques de déforestation spécifiques à la chaîne d'approvisionnement du cacao et à se conformer aux exigences du RDUE.

Cacao - Faits et chiffres

Comparé à des produits tels que le bœuf, l'huile de palme ou le soja, le cacao a une empreinte globale de déforestation plutôt faible. Cependant, la production de cacao peut avoir un impact significatif sur les points chauds de biodiversité, notamment les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, la région amazonienne en Amérique latine et les forêts tropicales en Asie du Sud-Est (Kroeger et al., 2017). Jusqu'à présent, en Colombie et au Pérou, la culture du cacao est associée à un risque de déforestation plutôt faible (Alliot et al., 2016 ; Castro-Nunez et al., 2020 ; Löhr et al., 2021). Le cacao provenant de petites exploitations agricoles contribue peu ou pas du tout à la déforestation. En revanche, les plantations de cacao à grande échelle ont contribué à la déforestation dans certaines parties de l'Amazonie péruvienne (Grandez, 2021 ; Higonet, 2017). De même, les systèmes de production en plein soleil, qui menacent les forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest, d'Amazonie et d'Asie du Sud-Est, sont l'un des principaux facteurs de déforestation liés au cacao. La culture du cacao en plein soleil a été identifiée comme une cause majeure de déforestation en Côte d'Ivoire et au Ghana (Bitty et al., 2015 ; Higonet et al., 2017).

Répartition de l'agroforesterie et des plantations intensives dans la culture mondiale de cacao



Risques et défis

Les entreprises qui s'approvisionnent en cacao font face à des risques croissants en matière de durabilité, qui peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, nuire à la productivité à long terme et à la réputation, et compromettre leur conformité réglementaire. Il est donc essentiel de comprendre les risques et les défis ci-dessous pour assurer la résilience des paysages cacaoyers et la stabilité des moyens de subsistance des agriculteurs:

- **Causes de l'expansion de la culture du cacao dans les terrains forestiers** (Kroeger et al. 2017 ; Schroth et al., 2016) :
 - accroissement de la demande de chocolat
 - vieillissement des cacaoyers
 - absence de bonnes pratiques agricoles
 - réduction de la superficie des terres adaptées du fait du changement climatique
- **Faiblesse des droits de propriété** : incite également les agriculteurs migrants à créer rapidement des exploitations sur des terres forestières pour tenter d'établir un droit de propriété (Ruf, 2011).
- **Dominance de la monoculture** : dans la production de cacao en plein soleil, l'utilisation intensive de produits agrochimiques cause des risques pour la santé, a un impact sur le climat et entraîne une perte de la biodiversité au sein des exploitations. La production biologique et agroécologique contourne ces problèmes (Bitty et al., 2015 ; Higonet et al., 2017).
- **Changement climatique** : La culture du cacao est très sensible à la sécheresse. Les rendements diminuent et des zones de production entières deviennent impropres à la culture du cacao car les températures augmentent et la sécheresse, les tempêtes tropicales et les ouragans deviennent plus fréquents et plus intenses (Lahive et al., 2019).

Exigences du RDUE

Les entreprises qui vendent des produits sur le marché européen doivent prouver que leurs chaînes d'approvisionnement sont « zéro déforestation ». Les Standards Fairtrade s'alignent sur les exigences du règlement européen contre la déforestation (RDUE). Sur la base de moyens de subsistance équitables et de principes éthiques en matière de données, Fairtrade fournit aux entreprises et aux agriculteurs le soutien et la sécurité dont ils ont besoin pour répondre aux exigences du RDUE et aller plus loin que la conformité afin de véritablement protéger les forêts.

1 Données de géolocalisation

Fairtrade soutient les organisations de producteurs sur le terrain dans la collecte des données de géolocalisation, la réalisation de contrôles de qualité des données et la transformation de données dans le format requis par la plateforme TRACES de l'UE.

2 Données de surveillance

Satelligence, le partenaire de Fairtrade, crée une analyse du risque de déforestation de haute qualité pour chaque organisation de producteurs Fairtrade. Satelligence utilise les meilleures technologies d'imagerie satellitaire personnalisée, de visualisation et d'identification des risques, ce qui réduit les faux positifs et émet des alertes pour les exploitations agricoles situées sur ou à proximité de terres déboisées ou de zones protégées.

3 Evaluation des risques

La risk map Fairtrade est à disposition des entreprises pour les aider à évaluer les risques. Elle fournit des informations sur les risques liés à la déforestation pour les matières premières et les origines certifiées Fairtrade, avec des éléments d'appréciation validés par les agriculteurs eux-mêmes. Des rapports de risque personnalisés sur les chaînes d'approvisionnement des entreprises peuvent être élaborés en tant que prestation supplémentaire.

4 Traçabilité sécurisée et auditable

Une fois qu'un contrat commercial est conclu, les exportateurs et les importateurs pourront accéder en toute sécurité aux données de géolocalisation requises par le RDUE auprès des fournisseurs des organisations de producteurs Fairtrade grâce à un nouvel accord sur le consentement numérique dans Fairtrace. La plateforme permet aux entités certifiées Fairtrade d'enregistrer les transactions de vente et de partager les informations avec leurs partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Les données de géolocalisation d'exploitations spécifiques au sein d'une même coopérative peuvent être attribuées à un numéro de lot d'exportation de cacao, qui est à son tour associé à un contrat unique dans Fairtrace. Les organisations de producteurs peuvent convenir de partager ces données avec leur acheteur, qui peut ensuite les transmettre lors de ventes ultérieures.

5 Au-delà de la conformité

L'approvisionnement en produits Fairtrade permet d'atténuer les risques de déforestation en s'attaquant aux causes profondes de la déforestation. Il s'agit notamment de lutter contre la pauvreté grâce à des prix de référence pour le revenu vital et à des programmes de diversification des revenus, à des formations pratiques dispensées par les réseaux de producteurs Fairtrade portant sur les pratiques agricoles à l'épreuve du changement climatique et sur la protection des forêts, et aux exigences des standards Fairtrade, telles que la contribution des entreprises aux efforts de prévention de la déforestation déployés par les coopératives.



Photographie : Fairtrade Sweden



Pour plus d'informations :
[Risk map pour le cacao Fairtrade](#)
[Impact Platform de Fairtrade](#)

Traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement du cacao

Le cacao, entre autres produits du commerce équitable, est vendu dans le cadre d'un système de traçabilité connu sous le nom de bilan de masse. Dans le cadre du bilan de masse, les entreprises sont autorisées à mélanger des ingrédients certifiés Fairtrade et des ingrédients non certifiés Fairtrade durant la transformation, à condition que les volumes exacts vendus aux conditions Fairtrade fassent l'objet d'un suivi précis et d'un audit indépendant tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

À quoi sert le bilan de masse ?

La traçabilité totale exige que les produits certifiés soient physiquement séparés des produits non certifiés à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.

Pour le cacao, elle s'avère souvent difficile techniquement, coûteuse et commercialement limitative. La transformation du cacao nécessite généralement de grandes quantités et elle passe par des processus de fabrication complexes qui ne permettent pas facilement d'obtenir de petits lots séparés.

Quel est l'objectif du bilan de masse ?

- Il permet de garantir que les agriculteurs Fairtrade ne sont pas exclus des opportunités de marché et
- les consommateurs peuvent être certains que la quantité d'ingrédients certifiés Fairtrade sur l'étiquette du produit final correspond au volume vendu par les agriculteurs Fairtrade.

Les Standards Fairtrade appliquent le principe de traçabilité au premier kilomètre. Cela signifie que chaque organisation de producteurs (OP) doit pouvoir retracer le cacao jusqu'à l'exploitation du membre qui l'a produit.

Les organisations de producteurs sont chargées d'assurer la traçabilité depuis l'exploitation individuelle jusqu'au moment où le membre vend le cacao à un tiers.

Aperçu de la traçabilité au premier kilomètre au Ghana

Étape 1

Les sacs de cacao sont étiquetés avec le code d'identification de l'agriculteur et de l'exploitation. Chaque membre a un code unique et chaque exploitation a un code unique.

Étape 2

Lorsque le membre vend le sac de cacao à une société d'achat agréé (LBC, License Buying Company), le nombre de sacs vendus par membre est enregistré dans le livret du membre et dans ses registres.

Étape 3

La LBC partage les données sur les ventes avec l'OP qui vérifie ces informations auprès des membres.

Fairtrade est un partenaire de confiance dans la préparation à la mise en conformité au RDUE dans les délais pour les agriculteurs et les PME.

Photographie: Tobias Thiele Fairtrade Fairpicture



Pour plus d'informations :
[Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement de Fairtrade](#)

Autres documents d'orientation :
Bilan de masse
Transformateur/fabricant
Café

Comment le commerce équitable Fairtrade complète le règlement européen contre la déforestation à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement

Les Standards Fairtrade et les programmes sur le terrain soutiennent les agriculteurs et les organisations de producteurs dans la production et la commercialisation de cacao qui ne cause pas de déforestation.

1 Le cacao pousse dans les fermes

Les coopératives Fairtrade protègent les forêts :

Exigences 3.4.2 et 3.4.3 du Standard Fairtrade pour le cacao :

Les coopératives évaluent et surveillent le risque de déforestation dans le cadre d'une analyse de diligence raisonnée (HREDD) plus large.

Les coopératives utilisent les résultats pour élaborer un plan de prévention et d'atténuation de la déforestation, sensibiliser les agriculteurs aux zones à risque et aux activités ou pratiques de production ayant un impact négatif et encourager la mise en œuvre de pratiques de production ayant un impact positif.

Exigence 3.4.4 du Standard Fairtrade pour le cacao

Les exportateurs, les importateurs, les fabricants, les marques et les distributeurs soutiennent les coopératives dans la prévention et l'atténuation de la déforestation.

2 Le cacao est récolté, fermenté et séché par les agriculteurs

3 Les agriculteurs vendent à la coopérative

4 La coopérative transporte le cacao vers l'entrepôt

5 La coopérative sépare le cacao et vend à l'exportateur

6 L'exportateur envoie des fèves ou des produits transformés aux pays de consommation

7 L'importateur fournit des fèves ou des produits transformés au fabricant de produits finis

8 Produits fournis au distributeur pour être vendus aux consommateurs

Exigence 3.4.1 du Standard Fairtrade pour le cacao : Pas de déforestation après le 31 décembre 2018.

Exigence 3.4.5 du Standard Fairtrade pour le cacao : La coopérative doit disposer des données de géolocalisation de toutes les exploitations agricoles. Polygones pour les parcelles de plus de 4 ha.

Exigence 3.4.6 du Standard Fairtrade pour le cacao : Les payeurs et les convoyeurs (généralement les exportateurs) disposent des mêmes données que celles requises par l'exigence 3.4.5 et les partagent avec les coopératives.

Programme d'intervention :

Grâce à des partenariats, Fairtrade fournit aux coopératives des données satellites sur le risque de déforestation au niveau de l'exploitation d'après les données de géolocalisation des fermes qu'elles fournissent, afin de répondre à l'**exigence 3.4.2 du Standard Fairtrade pour le cacao**. Lorsque les données sont disponibles, FLOCERT, l'organisme de certification indépendant pour Fairtrade, les traite pour identifier les risques de déforestation conformément au Standard pour le cacao.

Exigence 2.1.4 du Standard Fairtrade pour le cacao : Traçabilité au premier kilomètre - Les coopératives déploient des solutions numériques pour tracer les fèves de cacao vendues à la coopérative jusqu'aux exploitations ou champs des membres individuels.

Exigence 2.1.1 du Standard Fairtrade pour le cacao : Vérifier que seul le cacao Fairtrade entre dans la chaîne d'approvisionnement - la coopérative enregistre la production de chaque membre et la production totale de la coopérative. Cela comprend à la fois la production estimée et la production réelle. La production estimée est comparée à la production et/ou aux ventes réelles. Les écarts significatifs sont enregistrés, étudiés et des mesures sont mises en place pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

Exigence 2.1.3 du Standard Fairtrade pour le cacao : Traçabilité au premier kilomètre - les coopératives établissent une carte des flux de produits et une procédure de traçabilité depuis les agriculteurs jusqu'au premier acheteur. Identification des risques liés à tout mélange de cacao de membres et de non-membres de la coopérative.

Exigence 2.1.1 du Standard Fairtrade pour les organisations de petits producteurs : Fairtrade certifie tous les membres de la coopérative. Le cacao acheté par la coopérative à des non-membres doit être séparé et ne peut être vendu en tant que produit Fairtrade.

